

Bickerdike, Chemin St. Laurent à la rue Beaumont	4,000.00
Rue Ste. Adèle, Chemin St. Laurent à la rue Beaumont	4,000.00
Greenshields, Chemin St-Laurent à la rue Beaumont	4,000.00
Parc Ave. extension, Chemin St-Laurent à la rue Beaumont	4,000.00
Blvd Edouard VII, Chemin St. Laurent à la rue Beaumont	4,000.00
Rue Piedmont, chemin Côte des Neiges à ses limites	150.00
Rue Comte, entre la rue St-Marc et l'avenue Atwater	800.00
Rue Chomedy, de la rue Sherbrooke à la rue St. Luc	350.00
Rue Closse, de la rue Sherbrooke à la rue St-Luc	350.00
Rue Fort, de la rue Sherbrooke à la rue St-Luc	300.00
Rue Atwater, entre la rue St-Ours et le canal Lachine	350.00
Avenue Marchmount, du chemin Queen Mary à ses limites	4,000.00
Avenue Hôtel de Ville, entre la 28ième et le Ch. St. Laurent	4,000.00
Rue Sanguinet, entre la 28ième et la 35ième avenue	3,000.00
Avenue DeGaspé, entre la 28ième et le Chemin St. Laurent	4,000.00
Déversoir Ouest Breedway, de la rivière St. Pierre, via l'avenue Connaught et le Chemin St-Luc	20,000.00

Les soumissionnaires devront faire les extensions des divers items, et au cas d'erreurs ou d'omissions, les soumissions fautives seront rejetées.

Toutes soumissions qui n'auront pas été faites sur les formules fournies par la Cité et qui n'auront pas été mises dans les enveloppes imprimées qui seront fournies à cette fin, seront écartées.

Les plans pourront être examinés et copies des cahiers des charges et des blancs de soumissions avec tous les renseignements voulus pourront être obtenues au bureau de l'Ingénieur Surintendant des Egouts, sur dépôt de la somme de \$5.00. Ce dépôt sera remboursé à ceux seulement qui auront déposé leurs soumissions, conformément à l'avis aux entrepreneurs.

La plus basse, ni aucune autres des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressées, par le Bureau des Commissaires, à leur assemblée régulière, dans la salle de délibération, à midi, le 2 août 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

L. N. SENEAL,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,

Hôtel de Ville,

Montréal, 22 juillet 1912.



AVIS PUBLIC.

REGLEMENT No. 457.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No. 457 amendant le règlement No. 374, intitulé "Règlement concernant l'organisation du département des alarmes d'incendie."

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville,

Montréal, 23 juillet 1912.

Bickerdike, Côte St. Laurent road to Beaumont street	4,000.00
Ste-Adèle, Côte St. Laurent road to Beaumont street	4,000.00
Greenshields, Côte St. Laurent road to Beaumont street	4,000.00
Park avenue extension Côte St. Laurent road to Beaumont street	4,000.00
King Edward blvd., Côte St. Laurent road to Beaumont street	4,000.00
Piedmont street, Côte des Neiges road to its limits	150.00
Comte street, from St. Mark street to Atwater avenue	800.00
Chomedy street, from St. Luke St. to Sherbrooke street	350.00
Closse street, from St. Luke St. to Sherbrooke street	350.00
Fort street, from St. Luke St. to Sherbrooke street	300.00
Atwater avenue, from St. Ours street, to Lachine canal	350.00
Marchmont avenue, Queen Mary road to its limits	4,000.00
DeGaspé street, from 28th avenue to St. Laurent road	4,000.00
Hôtel de Ville, from 28th avenue to St. Laurent road	4,000.00
Sanguinet street, from 28th avenue to 35th avenue	3,000.00
West Broadway outlet, from river St. Pierre, via Connaught avenue and Côte St. Luc road,	20,000.00

Tenders will have to be extended and if any errors or omissions are made, said tender be rejected.

All tenders not made on the proper forms and not sent in the printed envelopes for that purpose will not be entertained.

Plans can be examined, and copies of the specifications and blank forms of tender, with all the required information, can be obtained in the office of the Engineer Superintendent of Sewers, on deposit of the sum of \$5.00. This deposit will be reimbursed only to those who have deposited their tenders, in accordance to the notice to contractors.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The tenders will be opened in presence of the interested parties by the Board of Commissioners, at noon, Friday August 2nd 1912.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENEAL,
Secretary.

Office of the Board of Commissioners,
City Hall.

Montreal, July 22nd 1912.



PUBLIC NOTICE.

BY-LAW No. 457.

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-law No. 457 entitled "By-law to amend by-law No. 374 entitled "By-law concerning the organization of the Fire Alarm Department."

L. O. DAVID,
City Clerk

City Clerk's Office,
City Hall,

Montreal, 23rd July 1912.